



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Orientation des jeunes

Question écrite n° 12114

Texte de la question

M. Hervé de Lépinau attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'orientation des jeunes. Plusieurs associations vauclusiennes estiment que de nombreux jeunes ne bénéficient pas d'un accompagnement individualisé du fait du sous-effectif des psychologues de l'éducation nationale, ce qui conduit à des inégalités d'accès à l'information et à des choix d'orientation parfois subis. Des professionnels indépendants proposent des bilans structurés et complémentaires du service public, contribuant à la réussite scolaire et à la prévention du décrochage. Une telle reconnaissance permettrait d'élargir l'accès à un accompagnement individualisé, aujourd'hui réservé aux familles les plus favorisées, de réduire les réorientations subies et le décrochage scolaire et d'améliorer l'égalité des chances en offrant à chaque jeune un soutien structuré pour construire son projet d'études et d'insertion. Cela contribuerait également à optimiser l'investissement public, en limitant le coût des années d'études non abouties. Il lui demande s'il envisage d'encadrer et de reconnaître fiscalement ces prestations, éventuellement dans le cadre d'une expérimentation territoriale, afin d'améliorer l'égalité des chances et de rendre ces accompagnements accessibles à davantage de familles.

Données clés

Auteur : [M. Hervé de Lépinau](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12114

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 janvier 2026](#), page 26